

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRATIVES EN GUINEE DU 22 FEVRIER 2018

I- INTRODUCTION

Le Jeudi 22 Février 2018 à 10 heures 32mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue dans la Salle de Conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la Présidence de Monsieur NIMAGA Saadou, Président dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage du 30 Janvier 2018 ;
2. Communication de la Délégation du Secrétariat International de l'ITIE et débats ;
3. Divers.

DEROULEMENT

Point I : Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage du 30 Janvier 2018

Mr DIABY Mamadou : Bonjour à tous.

Nous commençons notre réunion avec la présence de la Mission de l'ITIE/Internationale composée de Mme **GISELA** Directrice Pays et Mr **DYLAN** Directeur Régional de l'ITIE pour l'Afrique de l'Ouest Francophone ; je laisse le soin au Président du Comité de Pilotage pour leur souhaiter la bienvenue.

Mr NIMAGA Saadou: Bonjour et merci à tous d'avoir répondu à l'appel.

Nous avons aujourd'hui la mission de l'ITIE/Internationale qu'on va vous présenter et vous dire l'objet de sa présence. Il s'agit de : Mme **GISELA** et de Mr **DYLAN**.

Hier déjà, ils ont rencontré Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie. Ils sont là pour nous encadrer et nous accompagner dans le cadre de la prochaine validation. Nous allons aborder les principaux points et n'hésitons pas à leur poser des questions. On a organisé cette réunion pour les entendre, en tout cas ils sont disposés à nous accompagner.

"Ordre du jour adopté"

Mr DIABY Mamadou: Je vous fais lecture du Résumé du Procès-verbal de la dernière réunion tenue le 30/01/2018.

"Procès-verbal adopté"

Le Président NIMAGA va se retirer à partir de 11h et Mr SYLLA Abdoul Karim, Conseiller aux Mines de la Primature qui est un membre du Comité de Pilotage va présider la séance, pour la suite du programme.

Point II : Communication de la Délégation du Secrétariat International de l'ITIE et débats

Mme GISELA : Je suis Mme Gisela, Directrice Pays de la Guinée, du Burkina, du Tchad, du Togo et la Côte d'Ivoire.

La validation de la Guinée va se faire à partir du 01/07/2018. Alors, nous allons voir ensemble les acquis, les lacunes et comment vous accompagner. Pour cela, nous nous basons sur la Norme 2016. J'ai préparé une Documentation que nous allons partager. Vous allez poser des questions et cela, peut nous donner des idées sur le Rapport 2015 qui a été publié et j'espère que vous allez publier le Rapport 2016 avant le 01/07/2018 ; mais nous nous basons sur ce qui est déjà publié.

Programme de validation :

- Mise à jour et l'objet ;
- Pour la mise à jour, il faut identifier les lacunes, réfléchir sur les critères et c'est aussi l'occasion de mieux intégrer l'ITIE dans le Système Gouvernemental ;
- L'objectif est la transparence à la source, que les informations soient disponibles au niveau du Cadastre, qu'elles soient publiées sur le site, qu'on fasse la synthèse de ce qui est à retenir comme Informations Pertinentes, etc.

Nous avons reformé la procédure de la Validation selon les règles le 2011 suivant lesquelles la Guinée a été validée.

Après ce fut la Norme 2013. Maintenant, on parle de niveau de Progrès et non de la conformité.

Le Conseil Administration a décidé de changer la procédure de Conformité.

- Nous parlons de : Publication des informations plus pertinentes ;
- Reforme la Validation – suivant la norme 2016 ;
- Aspects clés et l'évaluation désagrégée.

Question Mr MAGASSOUBA/SAG

- Est-ce que la Norme s'intègre d'année en année ?
- Quelle est la garantie ?

Réponse : Nous avons justement changé la Norme en réponse à cette demande d'intégration.

La Norme c'est la meilleure collecte des Données Contextuelles pour la transparence à la Source. L'évaluation doit se faire à chaque trois années.

Mr SOUMAH Abdoulaye :

Question : Pour la transparence à la Source, en mettant un lien dans le Rapport ITIE/Guinée ; Comment s'y prendre ?

Réponse : Il y a la publication sur le Site web, intégration des Données, le rôle du Comité de Pilotage va devoir être un diagnostic des Données, identifier les faiblesses et vous assurer de la source de ces Données. Que le Comité de Pilotage élabore sa propre feuille de route et supervise la Source des Données.

Mr DIALLO Mamadou Taran : Merci Monsieur le Président.

Question : Je veux savoir la Tutelle de l'ITIE/Guinée, son Secrétariat Exécutif car je ne sais pas si c'est une innovation, mais au Burkina on a relié l'ITIE/Burkina au Ministère des Finances comme (Direction Nationale). Je veux connaître la réaction du Conseil d'Administration ?

Réponse : On n'a pas cette information concernant le Burkina Faso pour le moment bien que nous soyons en contact avec eux.

Mr Mamadou YANSANE :

Question : On dit que la transparence à la base est la base de la validation ; mais il y a beaucoup d'autres paramètres ?

Réponse : On va évaluer le Cadastre, et évaluer d'autres éléments ; les informations, les conventions, les impôts etc....

La validation est un travail de Documentation et j'ai l'impression qu'il y a les documents mais ils ne sont pas intégrés.

Question : Sur la fiche d'évaluation ?

Réponse : Le Conseil d'Administration va procéder, exigence par exigence à l'évaluation sur la base des résultats obtenus.

La 2^{ème} évaluation se focalise sur les mesures correctives pour accompagner le Pays.

Mr DIALLO Mamadou Cherif :

Question : Quels sont les Documents que nous devons vous soumettre ?

Réponse : Bonne question, vous devez nous envoyer le Rapport ITIE/Guinée et d'autres documents Concernant la Cour des Comptes, la

BCRG, la Société Civile, les ONG et tant d'autres. Ces informations sont déjà envoyées dans un premier temps. Il faudra expliquer ;
Comment vous travaillez à l'interne ? Le fonctionnement du collège ?
Comment vous avez élu les membres ? Les documents pertinents en général doivent prouver ce que vous dites.

Il est entendu que le groupe multipartite doit mettre dans les Procès-verbaux, les débats des Réunions mensuelles.

Le Conseil d'Administration va examiner étape/étape les informations disponibles.

La Guinée doit faire des progrès satisfaisants pour éviter la Suspension ; vous devez tirer les enseignements pour une meilleure préparation avant le 1^{er}/07/2018.

Le Gouvernement a-t-il déclaré publiquement son engagement ? Il y aura des mesures Correctives pour accompagner le Pays.

Vous avez un rôle à jouer, nous comptons sur vous pour la fourniture des Documents dont nous avons besoin et des mesures Correctives qui intéressent le Conseil d'Administration.

Vous allez préparer un Rapport Initial qu'on va remettre à un Spécialiste qui va y travailler et vous allez nous donner vos Commentaires.

"La validation est une affaire de Documentation"

Mr NIMAGA Saadou : Merci Mme Gisela pour la brillante Présentation. Le Guide me semble très clair. Si on s'y met, on y parviendra. On va donner la parole à certains Cadres des Mines pour présenter nos acquis au niveau du Cadastre, les Reformes menées à l'interne, l'intégration des Données, et la Publication des données.

Je vous demande de profiter de la présence de la mission pour poser des questions utiles et être surtout au même niveau d'information.

Je vous demande un tour de table afin que les membres se présentent à nos hôtes.

Présentation des Membres du GMP présents.

Mme Gisela : Pour la fiche d'Evaluation, nous nous basons sur le Rapport 2015.

Indicatif : Vert foncé : Pays ayant réalisé des progrès satisfaisants

Vert clair : Progrès significatif

Orange progrès inadéquat

Rouge : Aucun progrès

Les Exigences :

- Engagement de l'Etat
- Engagement des Entreprises

- Engagement de la Société Civile

La Gouvernance du groupe multipartite et le plan de travail ; un aspect qu'on étudie.

- Le Suivi du GMP, son fonctionnement ;
- La Divulgateion et son impact.

La Société Civile doit avoir accès au processus de développement sur les objectifs nationaux au sujet de l'ITIE.

On observe la procédure de nomination et de remplacement, l'indemnité journalière doit se faire dans la transparence.

Mr DIABY Mamadou : Certains membres du Comité de Pilotage peuvent répondre à cette question de Nomination.

Dr Abdoulaye DIALLO : Au niveau de la Société Civile, nous venons d'adopter le Code de Bonne Conduite en Avril 2017. Dans ce Code, nous avons énuméré les Normes qui doivent servir au renouvellement des Membres.

Nous avons commencé la semaine dernière, les réunions avec la NRGI et qui va servir de compte rendu.

Nous avons prévu les réunions mensuelles comme au Comité de Pilotage, au siège de "Publiez ce que vous Payez". Au-delà, nous faisons la Dissémination.

En 2017, nous avons eu une rencontre à Kindia où nous avons divulgué les Rapports 2013-2014. Il y a eu des débats intéressants.

Nous nous sommes rendus dans d'autres Préfectures minières telles que Siguiri, Kouroussa, Mandiana où nous avons nos antennes, pour faire connaître l'ITIE/Guinée et sa bonne gestion au niveau des Collectivités ; dont les pourcentages accordés sont :

- 10% Préfectures ;
- 90% Collectivités Impactés ; dont
- 10% pour le fonctionnement du Bureau de la collectivité ; et
- 80% pour les investissements dans les infrastructures ;
- ? % Ecoles, centre de santé c'est notre Contribution vis-à-vis des Collectivités.

Mr CONTE Moussa : Je veux dire que "**Publiez-ce-que vous Payez**" a fait un atelier autour de ce Code de bonne conduite où la quasi-totalité des membres ont souscrit et pour un mandat de trois (3) ans.

Je veux savoir :

Question : Est-ce que la Documentation prend en Compte les Données ?

Réponse : Oui c'est un aspect clé pour la validation.

Mr Morifing CONDE : Les membres du Comité de Pilotage sont désignés par leurs départements. Je peux dire que le Comité de Pilotage travaille sur base du consensus. Nous avons des débats très serrés ; mais nous parvenons à nous entendre sur les points évoqués.

Mme Gisela/ITIE/Int : Est-ce qu'il y a un Règlement Intérieur qui existe ? La manière dont les décisions sont prises, la durée du mandat ?

Mr DIABY Mamadou : On a effectivement un Règlement Intérieur dans lequel il est précisé que le mandat est de trois (3) ans renouvelable une fois. On a essayé de travailler là-dessus et on va le faire signer par le Président du Comité de Pilotage, tout est compris dedans et il est appuyé par le Code de bonne Conduite de l'ITIE.

Mr Mamadou Cherif DIALLO :

Question : Gouvernance du GMP ?

Prise en Compte des TDR ?

Réponse : Nous ne prendrons pas en compte les TDR. Faites face à vos Lacunes dans la transparence, n'oubliez pas la Divulgence, exigence n°2.

La Publication des Propriétaires Légaux ou réels seront pris en compte.

Mr Baba SYLLA DGA/CPDM: Il y a eu une modernisation au niveau du Cadastre, avec l'appui d'un Grand Projet, on a fait une mise à jour. Il y a une nouvelle réforme et le CPDIM dispose d'un site web.

Mme Gisela/ITIE/Int : On vous demande de travailler avec le Consultant Local, avec l'Administrateur Indépendant pour mettre tout cela dans le Rapport ; surtout la SOGUIPAMI est à prendre en compte.

Mr SOUMAH Abdoulaye : Dans le Résumé, nous avons mis :

- Les données de production;
- La valeur de l'exportation ;
- Les valeurs de la production de la bauxite de l'or et du Diamant sont dans les formulaires et non dans le Rapport.

Mr DIABY Mamadou : Nous avons tout transmis à l'Administrateur Indépendant. C'est lui qui n'a pas jugé opportun de les mettre dans le Rapport 2015.

Mr SYLLA Abdoul Karim : Merci Mme Gisela, pour la Pertinence de la Présentation. J'attire l'attention du Secrétariat Exécutif sur les observations que Mme Gisela vient de faire et que vous avez

crystallisées. Elle a évoqué certaines informations qui ne sont pas reconduites dans nos documents. Nous allons les rajouter. Je la remercie pour la pertinence des informations.

Mr DIABY Mamadou : Nous allons récapituler toutes les questions soulevées ici et les mettre dans le Rapport 2016, on va les ressortir. Le GMP doit travailler en synergie avec le Secrétariat Exécutif. Il est nécessaire que les Sociétés Minières se joignent à nous.

Mr Wahab DIAKHABY/Mines: Merci Mr DIABY.

Le guide de validation étant exhaustif, il pourra nous servir. Depuis 2010 la Guinée s'est mise dans une dynamique de réforme institutionnelle dans le secteur minier, à rehausser le rôle des Mines par le Code Minier, les licences, contrats et cadastres pour la transparence. Il y a eu comme réforme dans ce sens.

- La Création de la SOGUIPAMI dont le rôle et la gestion n'échappent à personne ;
- Le guichet unique a été créé pour le contrôle des autorisations des permis ;
- La Mutualisation des infrastructures ;
- La Mutualisation des chemins de fer ;
- La Mutualisation d'un schéma Directeur.

D'autres réformes dont la Lettre de politique minière de la Responsabilité Sociétale, du contenu local élaborée, adoptée et promulguée. Dans le Cadre de la Synchronisation, on est entrain de mettre en place une innovation en faveur de la transparence (Impôts, Douanes) ; organiser les orpailleurs d'or et de Diamant ils sont au nombre de(300.000) employés dans les Mines.

Mr SYLLA Abdoul Karim : Merci Mr DIAKHABY pour la pertinence des informations que vous venez de nous donner.

Dr Abdoulaye DIALLO : D'entrée de jeux, on voit qu'il y a du travail à faire et c'est maintenant. J'espère que nous serons prêts à la date prévue. Il faut un effort sur les Réformes.

Mr DIABY Mamadou : Je vous remercie et vous convie à une réunion de Synthèse pour tirer les leçons le Vendredi 23/02/2018 à 16h au Secrétariat Exécutif.

Mr Wahab DIAKHABY : On a constaté que les efforts ont été faits, en Décembre on a eu un atelier à Kindia où on a décidé de la vulgarisation des documents en présence de tous les Directeurs du Secteur Minier. C'était une occasion d'informer largement tous les participants.

Mme Gisela/ITIE/Int : Merci beaucoup à tous les participants. On vous demande de mettre dans le Rapport toutes les Reformes en cours et aussi sur les Sites. Le Rapport Annuel d'Avancement qui peut aussi impacter doit être produit à temps.

Mr DIABY Mamadou : Je voudrais dire à Gisela que nous avons déjà le Draft du Rapport Annuel d'Avancement 2017.

Point III : Divers

Nous saluons le retour de Mme CAMARA Hadja Aminatou BARRY des Elections Communales à Labé.

Mr Kabinet DIANE, est père d'un garçon.

Dr Abdoulaye DIALLO : Je demande à tous les participants de s'approprier du Rapport Initial que nous avons validé pour nous permettre d'être mieux évalués. Ce Rapport est aligné sur la Norme 2016.

Mr DIABY Mamadou : Je demande aux Membres de la Commission Audit et Statistique de rester en place pour une séance de travail avec la délégation de l'ITIE.

Mr SYLLA Abdoul Karim : Au nom du Comité de Pilotage, je remercie la mission et vraiment nous avons du travail à faire. A la lumière des informations qu'elle a données, il faut qu'on se mette à l'épreuve afin que tous les éléments soient pris en compte.

Conclusion :

Au terme de ses débats, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

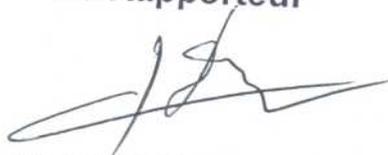
1- Le Comité approuve le Procès – Verbal de sa réunion du 30 Janvier 2018 ;

2- Le Comité a pris bonne note de la présentation de Madame Gisela sur le guide de validation et sur les procédures de validation.

Le Comité a pris toute la mesure de la validation et se propose de prendre en compte toutes les recommandations faites par Mme Gisela et Mr Dylan en vue de réussir la validation en Juillet 2018.

Séance Levée à 13h30

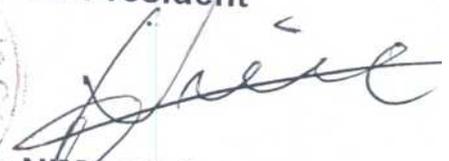
Le Rapporteur



Mr DIABY Mamadou



Le Président



Mr NIMAGA Saadou